



Préfecture de l'Eure  
Canton de Pacy-sur-Eure  
Arrondissement des Andelys  
Commune de La Chapelle Longueville

**2025DCM47 Cession d'un immeuble sis 21 rue de Longueville – Parcelle 588AH196 Lot 1 (future parcelle 588AH346)**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi premier juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-cinq juin, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire et publique, sous la présidence Mme Karine CHÉRENCEY, maire.

**Étaient présents :** Anaïs ALBIGNAC, Hervé BOURDET, Patrice BOUTRAIS, Virginie CARTENET, Philippe CARTON, Karine CHÉRENCEY, Sylvain DEWAS, Liliane FIQUET, Jean-Marie GASSIES, Véronique HAMELIN, Jean JOUAULT, Marie-Claude KELLER, Nathalie LEBEL, Jennifer MENDY, Alain PERIER, Sylvie TRAVADON

**Ont donné pouvoir :** Elisabeth BERGER-PAGENAUD à Liliane FIQUET, Thomas JOILLE à Nathalie LEBEL, Antoine ROUSSELET à Karine CHÉRENCEY, Brigitte TENA à Hervé BOURDET

**Absents excusés :** Jean-Pierre GUERIN, Jean-Paul JOUACHIM, Marie LECOLLAIRE, Stéphane ROQUES, Laurent SAFFRÉ, Caroline WILMART

Soit sur 26 membres en exercice, 16 présents.

Madame Sylvie TRAVADON est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
Vu l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement,  
Vu l'avis du service des Domaines en date du 12 juin 2024,  
Vu la délibération 2025DCM41 portant sur le déclassement de la parcelle 588AH196 lot 1,  
Considérant que les frais de remise en état du bâtiment ne pourraient pas être supportés par le budget communal,

Le conseil municipal à l'unanimité,

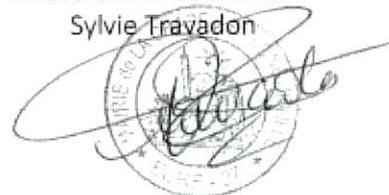
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte de cession de la parcelle 588AH196 (future parcelle 588AH346) lot 1 sise 21, rue de Longueville au prix de 120 000€ au profit de la SCI CELIA

À La Chapelle-Longueville,  
Le 01/07/2025

La Maire  
Karine Chérencey



La secrétaire de séance  
Sylvie Travadon



Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le



ID : 027-200063824-20250701-2025DCM47-DE